

# Concours Régional Nature Papier

---

## Règlement saison 2018-2019

### 1. Dates et lieu

Le Concours Régional Nature Papier (NCP) aura lieu le 9 mars 2019, organisé par Objectif Photo St Maurice l'Exil (38).

Les coordonnées exactes du lieu de jugement seront transmises avant la date du jugement, ainsi que les renseignements pour participer au repas de midi.

Le jugement du concours aura lieu le matin (9 heures à 12 heures), une large place sera dédiée à la discussion avec les juges, commentaires sur les photos. Puis, les résultats du Concours Régional Nature Images Projetées seront dévoilés par une projection de toutes les photos ayant participé, puis du palmarès.

### 2. Inscription

Le concours est ouvert à tous, auteurs affiliés ou non. Une personne non affiliée devra s'acquitter d'une somme de 5€ (ceci pour chaque concours auquel elle souhaite participer), payé par chèque à l'ordre de l'UR11, et adressé au Commissaire Régional qui vérifiera les listes de participation. Si le paiement n'est pas reçu à la date du concours, les photos ne seront pas jugées.

Adresse d'envoi de ce paiement (pouvant accompagner les photos) :

Monsieur Sylvain PIROCHE  
3236 Route du col de Marcieu  
38660 Saint Bernard du TOUVET

Toutes les photos (maximum 5 photos par auteur, pas de limite par club), devront être inscrites au concours par l'intermédiaire du site <http://copain.federation-photo.fr>, avant le 23 février 2019, minuit.

Lors de l'inscription, le fichier correspondant à l'image proposée pour la compétition devra être téléchargé, en format JPEG 1920 x 1920 pixels, poids maxi 3Mo. Cette appellation signifie que le plus grand côté de l'image devra avoir une définition de 1920 pixels.

### 3. Envoi des photos

Les photos, montées sur support format 30x40 cm (+/-5 mm), épaisseur 1,5 à 2mm, devront être envoyées, avant le 28 février 2019, afin que toutes les images soient parvenues au commissaire avant le 7 mars. Chaque photo devra comporter au dos (en haut à gauche) l'étiquette téléchargée sur le site ci-dessus après son inscription.

Les photos seront envoyées à l'adresse suivante :

Monsieur Sylvain PIROCHE  
3236 Route du col de Marcieu  
38660 Saint Bernard du TOUVET

Une attention particulière doit être apportée à la réalisation du colis qui sera pris en charge par un transporteur. Nous vous recommandons une boîte en carton suffisamment épais et une couche de plastique à l'intérieur pour éviter l'entrée d'humidité, le tout fermé par un ruban adhésif solide. Si besoin, indiquez sur le colis quel côté ouvrir.

### 4. Retour des photos

Les photos seront rendues lors de la « Journée de l'UR » (dont le lieu n'est pas encore décidé), ou lors de notre AG.

Les images les mieux classées pourront être conservées pour exposition dans un délai maximal de la fin de l'année.

### 5. Autres points

Cette année, le concours devient qualificatif pour un Concours National. Le quota pour notre UR est de 24 images qui seront qualifiées en N2.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au Commissaire Régional :

- Nature : Sylvain Piroche : [tresorier@club-photo-cognin.com](mailto:tresorier@club-photo-cognin.com)
- ou au Président de l'UR11, Dominique Gastaldi : [presur11@federation-photo.fr](mailto:presur11@federation-photo.fr)

Les dispositions du « Livret des compétitions », rédigé par la FPF, sont applicables, en particulier pour ce qui concerne la notion de « Nature ». Veuillez vous y référer. Il est disponible ici : <http://federation-photo.fr/competitions-livret/>